

M. Michel offre également deux jetons d'argent des notaires et des huissiers de l'arrondissement de Compiègne.

M. le baron de Bicquille présente ensuite le projet du monument proposé par M. Laffolye, ce projet ayant obtenu l'entière approbation de la Société, il est décidé qu'il sera mis immédiatement à exécution.

M. le président communique une lettre de M. Méresse relative à la décoration de l'hôtel-de-ville et dans laquelle il exprime le regret que parmi les statues proposées pour remplacer celles dont on ignore aujourd'hui la désignation, on n'ait pas fait figurer Louis VII auquel la ville de Compiègne doit ses franchises communales. En même temps l'honorable vice-président exprime le désir que les noms de quelques personnages qui par leurs services ou leurs fondations ont contribué à la gloire ou à la prospérité de la ville, soient inscrits sur la façade ou gravés sur les murs intérieurs de ce monument.

La Société s'associant à la pensée émise par M. Méresse décide que sa lettre sera transmise à M. le Maire de Compiègne avec un extrait du procès-verbal.

M. de Marsy présente un compte-rendu de la réunion des Sociétés savantes des départements, à laquelle ont assisté les délégués de la Société. Parmi les mémoires lus dans les trois séances de la Sorbonne, il signale trois mémoires relatifs au département de l'Oise, le premier envoyé par la Société et lu précédemment à nos séances, par M. Sorel sur les frères Gréban, le second de M. l'abbé Müller, de Noyon, sur l'antiphonaire du Mont-Renaud et le troisième de M. de Caix de Saint-Aymour sur un temple romain découvert dans la forêt d'Halatte.

M. le docteur Douvillé continue son étude sur la topographie physique de Compiègne. Il examine la question du cimetière et des inconvénients que présente sa situation au centre de la ville. Il termine en donnant d'intéressants détails sur la culture de la vigne et les motifs qui y ont fait en grande partie renoncer de nos jours.

M. le président signale à M. Douvillé l'intérêt que présenterait une étude sur les pestes et autres épidémies, qui, dans les siècles précédents, ont, à de si fréquentes reprises, désolé notre pays.

M. Sorel présente une analyse des registres d'audiences de la police de Compiègne au siècle dernier de 1730 à 1789. Il rappelle le travail lu, il y a quelques années, par M. de Roucy sur le règlement de police de 1754 et insiste sur l'intérêt qu'offre au point de vue des détails de la vie de cette époque l'examen des contraventions réprimées par les sentences du lieutenant général de police.